

Archived Content

Information identified as archived on the Web is for reference, research or record-keeping purposes. It has not been altered or updated after the date of archiving. Web pages that are archived on the Web are not subject to the Government of Canada Web Standards.

As per the [Communications Policy of the Government of Canada](#), you can request alternate formats on the "[Contact Us](#)" page.

Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada.

Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».

CANADIAN FORCES COLLEGE / COLLÈGE DES FORCES CANADIENNES
CSC 31 / CCEM 31

EXERCISE/EXERCICE NEW HORIZON

**LE SYSTÈME DE DÉFENSE ANTIMISSILE BALISTIQUE :
LE CANADA DOIT PARTICIPER**

By /par Maj P. Prévost

This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.

La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	ii
Sommaire.....	iii
Introduction.....	1
La défense antimissile, d’hier à aujourd’hui.....	3
Une menace en évolution.....	9
L’influence d’une puissance moyenne.....	14
Préoccupations canadiennes.....	17
Contribution financière canadienne.....	18
Protéger la souveraineté canadienne.....	19
Militarisation de l’espace.....	20
Conclusion.....	22
Bibliographie.....	23

SOMMAIRE

Le gouvernement américain a relancé en septembre 2002 l'initiative de défense antimissile balistique. Ce projet prévoit le déploiement d'un système limité comprenant des missiles intercepteurs basés au sol et en mer ainsi que des satellites de détection présentement sous le contrôle du NORAD. À Ottawa, on avait laissé entendre à plusieurs reprises qu'on était prêt à négocier une participation canadienne éventuelle mais le gouvernement Martin a mis fin au dossier en février dernier.

Le présent travail tente de démontrer qu'il est dans le meilleur intérêt du Canada de se joindre à ce système de défense. Nous débuterons en faisant un bref survol de l'évolution de ce dossier depuis le début de la Guerre froide jusqu'à aujourd'hui. Nous évaluerons ensuite la menace qui pèse contre la sécurité des Canadiens. Nous verrons par la suite comment le Canada, en participant à ce projet, pourrait exercer son leadership auprès de la communauté internationale. Finalement, nous aborderons quelques préoccupations canadiennes, soit la contribution financière canadienne au projet, le maintien de la souveraineté canadienne et la militarisation de l'espace.

« L'histoire nous enseigne qu'une civilisation, pour garder la maîtrise de son destin, doit se donner les moyens de sa sécurité. ¹ »

Jacques Chirac, Paris, 27 Août 1997

INTRODUCTION

Le 24 février dernier, le premier ministre du Canada, le très honorable Paul Martin annonçait que le Canada ne participerait pas au système de défense antimissile balistique (DAB) américain. Cette annonce, qui a pris les Canadiens et les Américains par surprise, fermait ainsi la porte au débat politique qui tardait à se tenir à la Chambre des Communes. Lors de sa déclaration devant la presse, le premier ministre s'est empressé de limiter les dégâts et a affirmé que cette décision ne devait en rien changer notre position sur la coopération de défense entre les États-Unis et le Canada.

Qu'on me comprenne bien: nous respectons le droit des États-Unis de défendre leur territoire et leur population. Nous continuerons d'ailleurs de [sic] travailler en partenariat avec notre voisin du Sud pour assurer la défense commune de l'Amérique du Nord et la sécurité continentale, affirmait M. Martin lors de son point de presse².

Le gouvernement avait, au cours des dernières années, laissé entendre qu'une participation canadienne au système DAB était envisageable, à un point tel que l'administration américaine était convaincue que le Canada se joindrait à ce projet de défense

¹ Evene.fr, « Citations du Monde », <http://www.evencite.com/citations/mot.php?mot=securite>; Internet; consulté le 4 avril 2004.

² Webfin, « Paul Martin dit non au bouclier antimissile », <http://argent.canoe.com/infos/canada/archives/2005/02/20050224-143234.html> ; Internet; consulté le 25 février 2005.

d'envergure tel que l'affirmait en ondes l'ambassadeur américain à Ottawa, M. Paul Celluci quelques jours après la volte-face du gouvernement³. Bien que le gouvernement avait fortement laissé présager une participation au projet, le premier ministre a justifié ce changement de cap en affirmant que tout au long du dossier, le gouvernement avait maintenu que la décision serait prise en fonction des intérêts nationaux et des priorités canadiennes.

En retirant son appui au système de défense antimissile, est-ce que le Canada a agi dans le meilleur de ses intérêts? Est-ce que sa sécurité en sera accrue? Est-ce que le statut de puissance moyenne tant convoité par le Canada en sera bonifié? Quels seront les impacts de sa décision sur sa souveraineté et sur les relations qu'il entretient avec son plus grand partenaire commercial?

Cet ouvrage cherche à démontrer qu'il est dans le meilleur intérêt du Canada de se joindre au système DAB. Le présent travail ne se veut pas une analyse critique de la récente prise de position du gouvernement canadien. De plus, l'auteur ne tient pas compte des stratégies politiques qui auraient pu motiver le présent gouvernement à refuser son appui à l'administration américaine. La présente thèse établit simplement que pour sa sécurité et sa souveraineté, il est dans l'intérêt du Canada de participer à ce projet de défense continental.

Nous débuterons en retraçant les origines et l'évolution du système de défense antimissile américain. Nous établirons ensuite que dans le contexte géopolitique actuel, la sécurité du Canada et de ses citoyens est menacée et qu'une participation au projet de défense antimissile peut accroître leur sécurité. Nous verrons par la suite comment une participation à

³ Radio-Canada.ca, « Martin accusé de manquer de parole », <http://radio-Canada.ca/nouvelles/Politique/nouvelles/200503/06/001-Bouclier-CellucciMartin.shtml>; Internet; consulté le 6 mars 2005.

ce projet permettrait au Canada de réconcilier ses politiques d'affaires étrangères, de sécurité et de défense lui permettant ainsi d'accroître son influence sur la scène internationale et ainsi faire honneur à son statut de puissance moyenne. Enfin, nous jetterons un coup d'œil sur les préoccupations canadiennes face à un tel projet.

LA DÉFENSE ANTIMISSILE, D'HIER À AUJOURD'HUI

Le 17 décembre 2002, le Président américain, George W. Bush a annoncé que les États-Unis relançaient le programme national de défense antimissile. C'est d'abord suite aux attentats du 11 septembre 2001 que l'administration américaine déclare la guerre au terrorisme et entreprend de s'attaquer à « l'axe du mal ⁴ ». Ces attentats auront profondément changé l'ordre des relations internationales et c'est ainsi que l'administration américaine décide en décembre de la même année d'annoncer son retrait du Traité antimissile balistique (ABM) de 1972. Ce retrait permettra à Washington d'échapper aux contraintes juridiques du traité qui, selon le Président Bush, n'était plus adapté à la réalité géopolitique actuelle. Ces contraintes juridiques avaient causé plus d'un obstacle aux administrations précédentes.

Le gouvernement américain a commencé à s'intéresser au développement d'un système de défense antimissile balistique durant la Guerre froide. En effet, peu de temps après la fin de la Deuxième guerre mondiale, les Américains soupçonnaient que les Soviétiques développaient des missiles balistiques intercontinentaux. Leurs soupçons furent confirmés en

⁴ Expression employée par le Président George W. Bush pour désigner les nations voyous tel que l'Afghanistan, l'Iran, l'Irak, la Corée du Nord et leurs alliés terroristes. Cette expression a été employée lors de son discours à la Nation du 29 janvier 2002 accessible à <http://www.whitehouse.gov/news/releases/2002/01/20020129-11.html>; Internet; consulté le 13 janvier 2005.

1957 lorsqu'un radar américain captait l'essai d'un tel missile⁵. La première initiative de défense antimissile balistique fût alors lancée par les États-Unis sous le nom de Nike-Zeus. Ce système sera abandonné attendu sa vulnérabilité aux contre-mesures, sa technologie hautement sophistiquée mais incertaine pour l'époque et parce que trop facile à surcharger⁶. D'autres projets de défense antimissile succéderont tels les Nike X, Sentinel et Safeguard mais seront abandonnés pour les mêmes raisons évoquées lors de l'annulation de Nike-Zeus.

C'est en 1972 que les Américains et les Soviétiques concluront le Traité ABM. Avec cette entente mutuelle entre les États-Unis et l'URSS⁷, tacitement respectée par les trois autres puissances nucléaires reconnues soit la Chine, la Grande-Bretagne et la France, les États s'engageaient à ne développer, ne tester, ni ne déployer des systèmes de défense antimissile balistique ou leurs composantes sur la mer, dans les airs, dans l'espace ou hors de leur territoire⁸. Cette entente représentait le fondement du désarmement et de la non-prolifération nucléaire et s'appuyait sur la grande stratégie de dissuasion assurée par la menace de destruction mutuelle entre les grandes puissances⁹.

C'est en 1983 que le Traité ABM est pour la première fois mis à l'épreuve alors que la Guerre froide bat toujours son plein. Pour ralentir les élans communistes qui ont fait rage en

⁵ Sanford Lakoff and Herbert F. York, *A Shield in Space – Technology, Politics and the Strategic Defense Initiative* (Berkeley and Los Angeles: University of California Press, Ltd., 1989), p 55.

⁶ *Ibid.*, p 56.

⁷ Cette entente a été reconfirmée par la Russie et les États de l'ex-URSS suite à la chute de l'Union Soviétique.

⁸ Le Traité ABM permet l'installation d'un système limité de défense antimissile balistique autour de la capitale nationale de chacune des parties.

⁹ FAS.org, « Treaty Between The United States Of America And The Union Of Soviet Socialist Republics On The Limitation Of Anti-Ballistic Missile Systems », <http://www.fas.org/nuke/control/abmt/text/index.html>; Internet; consulté le 4 mars 2005.

Afrique au milieu des années 1970 et en Afghanistan en 1979, le Président Ronald Reagan adopte une politique étrangère des plus agressives. C'est le 23 mars 1983 que le président annonce à ses concitoyens qu'il s'engage à mettre sur pieds l'initiative de défense stratégique (IDS) mieux connue sous l'appellation de « guerre des étoiles ». Cette initiative est hautement critiquée par la communauté internationale qui reconnaît que la combinaison d'armes offensives et défensives des États-Unis donne un avantage déloyal aux Américains et risque de relancer la course aux armements¹⁰. Cette initiative a également pour effet de lancer au sein de la communauté internationale le débat sur l'armement de l'espace. Ce projet de défense antimissile sera peu à peu réduit puis finalement délaissé suite à la chute du mur de Berlin en 1989.

La menace soviétique atténuée, le Pentagone estimait au cours des années 1990 que la menace provenait désormais de la probabilité d'un lancement accidentel ou non autorisé et de la prolifération des armes de destruction massive (ADM). Un peu plus alarmiste que le *National Intelligence Estimate* de 1995, le *Rapport de la Commission Rumsfeld* de 1998 concluait que la menace des missiles balistiques contre les États-Unis était réelle et croissante, que cette menace était supérieure à ce que les rapport précédents le laissaient entendre et finalement, qu'elle était plus imminente qu'on ne l'avait envisagé auparavant¹¹. Ce rapport soulève des inquiétudes à Washington et le Congrès vote, en 1999, le *National Missile*

¹⁰ Barbara Debays et Claudine Magny, « La guerre des étoiles de Ronald Reagan », <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/bouclier/reagan.html>; Internet; consulté octobre 2004.

¹¹ FAS.org, « Executive Summary of The Report Of The Commission To Assess The Ballistic Missile Threat To The United States », <http://www.fas.org/irp/threat/bm-threat.htm>; Internet; consulté le 10 avril 2005.

Defense Act, un texte de loi qui contourne le Traité ABM de 1972 et qui prévoit le déploiement d'un système de défense antimissile, dès que la technologie le permettra¹².

L'administration Clinton tentera en vain de négocier avec la Russie un amendement au Traité ABM de 1972. Le président Clinton annonçait en septembre 2000 qu'il laissait le soin à ses successeurs d'en décider du déploiement éventuel du National Missile Defense (NMD). Il se disait perplexe face aux coûts projetés par le déploiement d'un tel système qui tardait à faire ses preuves quant à son efficacité.

Comme il a été mentionné plus haut, l'administration Bush n'a pas tardé à relancer le programme et prévoyait un système opérationnel dès l'automne 2004. Ce système de défense compte sur des missiles intercepteurs intercontinentaux basés en sol américain et sur des missiles à moyenne portée embarqués sur les croiseurs de type Aegis. Ce faisant, Washington tente de gagner le soutien de la communauté internationale. Jusqu'à présent, certains partenaires des États-Unis tel que l'Angleterre et l'Australie ont donné leur appui à Washington. Mais jusqu'à ce dernier revirement à Ottawa, qu'elle avait été la position du Canada vis-à-vis le déploiement d'un tel système?

C'est en 1983 que le Canada a commencé à s'intéresser au système de défense antimissile après que le Président Reagan l'eut invité à y participer. Jusqu'à ce moment, la position du Canada avait été d'appuyer le Traité ABM de 1972 tout en militant pour le contrôle des armes stratégiques ainsi que pour une trêve dans la course à l'armement. Le Canada, fidèle à lui-même avait finalement adopté une position ambiguë. Le gouvernement

¹² Thomas Legislative Information on Internet. « *National Missile Defense Act of 1999 (Enrolled as Agreed to or Passed by Both House and Senate)* », <http://thomas.loc.gov/cgi-bin/query/D?c106:6:./temp/~c106hVUqXx::;> Intenet; consulté le 10 février 2005.

canadien avait reconnu qu'étant donné la situation géopolitique du début des années 1980, les besoins de recherche dans le domaine de la défense antimissile étaient justifiés. Cette position du gouvernement ne faisait pas l'unanimité au pays. Le Canada avait donc été la première nation à donner son appui à Washington mais, pris entre l'arbre et l'écorce, le gouvernement Mulroney avait ajouté qu'il ne contribuerait pas financièrement à son développement. Le gouvernement allait par contre permettre aux compagnies canadiennes de s'impliquer mais seulement avec son consentement¹³.

Vingt ans plus tard, il semble que l'histoire se soit répétée. Cette fois, sans invitation officielle du gouvernement américain, le Canada s'est impliqué dès la mise en chantier annoncée par l'administration Bush en décembre 2002. Le Canada avait à multiples reprises fait montre qu'il avait la ferme intention de mettre la main à la pâte. Dans une lettre envoyée au Secrétaire à la Défense Rumsfeld, le ministre de la Défense du Canada, l'honorable David Pratt écrivait : « Nous avons l'intention de négocier, au cours des prochains mois, un protocole d'entente cadre avec les États-Unis en vue d'inclure le Canada à titre de participant à l'actuel programme américain de défense antimissile, ainsi que d'élargir et d'améliorer les échanges de données¹⁴. »

Autre signe que le gouvernement projetait une participation; le successeur du ministre Pratt à la Défense, l'honorable Bill Graham annonçait le 5 août 2004, par le biais de l'ambassadeur canadien à Washington, l'amendement de l'accord sur le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD). Dans sa missive envoyée au

¹³ Joel Sokolsky, *Defending Canada: U.S.-Canadian Defense Policies* (New York: Priority Press Publications, 1989), p. 29.

¹⁴ Ministère de la Défense nationale, « Lettre du Ministre Pratt au secrétaire Rumsfeld »; http://www.forces.gc.ca/site/Focus/Canada-us/letter_f.asp#a; Internet; consulté le 10 février 2005.

Secrétaire d'État Powell, l'ambassadeur Kergin écrivait : «[...] nos deux Gouvernements conviennent que la mission d'alerte aérospatiale du NORAD pour l'Amérique du Nord doit également comprendre l'alerte aérospatiale, telle que définie dans le mandat du NORAD, pour le compte des commandements désignés responsables de la défense antimissile de l'Amérique du Nord¹⁵. » Le 23 septembre 2004, on pouvait lire dans le National Post :

Canada should sign on the U.S. government's ballistic missile defence shield for North America, Defence Minister Bill Graham said yesterday in the strongest indication to date that the Liberal government will support President George W. Bush's controversial plan. [...] "I think it's very important for us to be associated in any program that deals with the defence of North America" Mr. Graham told CanWest News in an exclusive interview at his Toronto constituency office. "I think Canada will regret it if we don't participate."¹⁶

Deux ans après avoir donné les premiers signes de collaboration, c'est le 24 février dernier que le premier ministre Martin mettait fin à tout espoir de participation à cet ambitieux programme de défense continental. Un peu à l'image du gouvernement conservateur de 1985, il semble que le gouvernement Martin ait été déchiré entre ses propres intentions et celles de ses concitoyens. Mais cette fois, Ottawa en aura surpris plus d'un en adoptant une position plus ferme face à son partenaire de défense américain, surtout que la position du Canada n'avait pas officiellement été sollicitée. Maintenant que nous avons revu l'évolution du système de défense antimissile, il incombe d'examiner à quelles fins sera-t-il déployé et comment pourrait-il accroître la sécurité des Canadiens.

¹⁵ Ministère des affaires étrangères du Canada, « Lettre de l'ambassadeur Kergin au Secrétaire d'État Powell », http://www.fac-aec.gc.ca/departement/note_0095-fr.asp; Internet; consulté le 10 février 2005.

¹⁶ Mike Blanchfield, « *Graham Backs Role in U.S. Missile Shield* », National Post, 23 septembre 2004, p. A4.

UNE MENACE EN ÉVOLUTION

Le Canada est souvent perçu comme un pays pacifiste, modéré et conciliateur. Cette perception lui a non seulement gagné le respect de la communauté internationale mais a également entretenu chez ses concitoyens un sentiment de sécurité imperturbable. Il est vrai qu'au cours du siècle dernier, le Canada n'a connu de réels ennemis. Les Canadiens ont plus souvent brandi les armes pour une cause commune plutôt qu'en réponse à une menace directe à leur sécurité ou à leurs intérêts nationaux. Par contre, notre pays s'est malencontreusement retrouvé coincé entre l'Union Soviétique et les États-Unis durant la Guerre froide où le Canada s'est vu attribué un rôle d'importance. Le risque d'un conflit entre les deux grandes puissances étant désormais distant, il ne reste de ce conflit que la menace d'un lancement non autorisé ou accidentel d'un missile balistique intercontinental. Bien qu'un système de défense antimissile s'avère la seule issue possible pour contrer une telle menace, nous verrons ici que la menace s'est transformée au cours des dernières années et qu'elle engendre des conséquences telles qu'un système de défense antimissile est d'une importance capitale pour la sécurité des Canadiens.

Ironiquement, le plus grand ennemi à la souveraineté du Canada est sans aucun doute sa proximité à la grande puissance américaine. Le Canada, depuis la Confédération, tente par tous les moyens de résister à une annexion américaine. Le Canada a un héritage culturel et politique bien distinct de son voisin du sud; l'influence des Canadiens français au Canada, l'absence d'un fort mouvement décolonisateur chez les Canadiens, et un système parlementaire britannique pour ne nommer que quelques unes de ces dissimilitudes. Malgré

cette dissemblance, nos deux pays partagent tout de même des intérêts communs, autant politiques qu'économiques, mais avant tout géographiques¹⁷.

Une des incidences de cette relation est incontestablement l'aspect de sécurité qui découle de notre proximité géographique à cette puissance mondiale. Reconnaisant que les États-Unis représentent une menace à la souveraineté canadienne, c'est sur la coopération que les gouvernements ont misé au cours du siècle dernier pour maintenir l'équilibre entre souveraineté et sécurité.

Le gouvernement canadien a publié en avril 2004 sa toute première politique de sécurité nationale. Cette politique, intitulée *Protéger une société ouverte*, reconnaît que :

En raison du caractère international de la plupart des menaces qui pèsent sur les Canadiens, la sécurité nationale est liée à la sécurité internationale. Parallèlement, un nombre croissant de menaces internationales ont une incidence directe sur la sécurité des Canadiens et sont visées par la présente stratégie¹⁸.

Plus loin dans sa politique de sécurité nationale, le gouvernement renchérit en ajoutant qu'étant donné les relations d'interdépendance présentes sur la scène internationale contemporaine, il est désormais impossible de mettre le Canada à l'abri des conséquences qu'engendrent les événements d'envergures tels que les attentats du 11 septembre 2001 qui ont frappé New York et Washington. Le gouvernement conclue à ce sujet : « Le Canada est

¹⁷ Stephen J. Randall, « L'intégration du Canada et des États-Unis : historique », *Isuma Vol 1 n° 1*, printemps 2000 [revue en ligne]; accessible à http://www.isuma.net/v01n01/randall/randall_f.shtml; Internet; consulté le 12 avril 2005.

¹⁸ Bureau du Conseil privé. *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale*, Ottawa : Bureau du Conseil privé, 2004, p. 3. [revue en ligne]; accessible à http://www.pco-bcp.gc.ca/docs/Publications/NatSecurnat/natsecurnat_f.pdf

déterminé à renforcer la sécurité sur le continent nord-américain, considérant que cela contribue largement à accroître la sécurité au Canada.¹⁹ »

Le gouvernement canadien se dit donc résolu à renforcer la sécurité sur le continent et identifie dans cette politique les menaces potentielles à sa sécurité nationale. Terrorisme, prolifération d'ADM et États déliquescents ou en voie de déliquescence figurent sur la liste des dites menaces. Bien que le gouvernement se garde de pointer du doigt des organisations ou des États spécifiques, il souligne quand même : « Dans un message enregistré présenté le 12 novembre 2002, Oussama ben Laden a publiquement désigné le Canada comme une cible à attaquer.²⁰ »

Au niveau de la prolifération des ADM et de leurs systèmes de lancement, le gouvernement juge qu'une menace directe pèse contre les Canadiens. « On a des preuves que des organisations terroristes et des États ayant des antécédents inquiétants ont tenté de mettre au point et expérimenté des armes de ce type [...]»²¹ » peut-on lire dans *Protéger une société ouverte*. Un rapport publié en mai 2003 par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) estime que bien que la menace immédiate envers le Canada est peu probable, elle est toutefois envisageable à plus long terme. Le rapport du SCRS suppose que :

La portée accrue des systèmes de lanceurs rend désormais le territoire national de certains alliés du Canada vulnérable à de telles attaques. À plus long terme, la prolifération aidant, des États potentiellement hostiles aux

¹⁹ *Ibid.*, p. 6.

²⁰ *Ibid.*, p. 6.

²¹ *Ibid.*, p. 7.

intérêts du Canada pourraient utiliser leurs armes pour le frapper directement²².

Selon ces estimés, la menace n'est donc pas immédiate mais probable. Il est généralement convenu que pour le moment, le Canada ne connaît aucun ennemi stratégique manifeste comme c'était le cas durant la Guerre froide. Par contre, il appert que la menace globale ait évolué au cours des dernières années en une menace dite asymétrique et non conventionnelle. Cette menace qui ne connaît ni frontière définie, ni modus operandi reconnu par le droit international se doit d'être une source d'inquiétude pour nos gouvernements. Bien que nous nous devons de garder un œil sur la menace stratégique, nos efforts de dissuasion doivent désormais se tourner vers la menace malhonnête. Dans une entrevue publiée le 17 mars 2005 dans le *Toronto Star*²³, le nouveau Chef d'état major de la Défense, le Général Rick Hillier, estimait que la menace actuelle et future avait évolué pour passer de « *Bear* » à « *a ball of snakes* »²⁴.

Les États délinquants et les organisations terroristes dont parle le général canadien n'ont sans doute pas les moyens et les ressources pour développer des ADM capables de joindre le continent américain mais la prolifération et le commerce de telles armes rendent possible cette menace à court, moyen et long termes. Un autre rapport du SCRS publié en août 2003 note que la Chine se livre depuis le début des années 1980 à des activités de

²² Service canadien du renseignement de sécurité, JS71-2/2003, *Rapport public 2002* (Ottawa : Direction des communications, 2002), partie III [revue en ligne]; accessible à http://www.csis-scrs.gc.ca/fra/publicrp/pub2002_f.html#4a; Internet; consulté le 19 février 2005.

²³ Graham Fraser, « Forget 'The Bear' — now, it's 'snakes' », *Toronto Star*, 19 mars 2005 [revue en ligne]; accessible à http://www.thestar.com/NASApp/cs/ContentServer?pagename=thestar/Layout/Article_Type1&c=Article&cid=1111186208968; Internet; consulté le 20 mars 2005.

²⁴ L'image de l'ours a été employée pour symboliser l'ancienne Union soviétique alors que le symbole de la boule de serpents fait allusion aux États délinquants et le mouvement terroriste.

prolifération d'armes conventionnelles, nucléaires et chimiques. Selon cette source, la Chine exporte également des missiles balistiques et de croisière et agit comme consultant en technologies reliées à la production de telles armes.

[...] la Chine continue de fournir de l'équipement et de la technologie à double usage liés aux armes chimiques à l'Iran et des articles à double usage, des matières premières et de l'assistance technique en vue de la production de missiles à l'Iran, à la Libye, à la Corée du Nord et au Pakistan. [...] Ses ventes contribuent à la prolifération des armes de destruction massive, elle vend à des régimes « voyous » déstabilisants et elle vend des quantités considérables de technologies à double usage²⁵.

Cette évaluation du SCRS concorde avec celle de Ben Lombardi, un analyste au Directeurat de l'analyse stratégique du Ministère de la Défense nationale du Canada. Dans son analyse stratégique pour l'année 2003, M. Lombardi concluait :

[...] d'obscurs réseaux d'individus apportent le chaos et la souffrance sur nos rivages, avec moins d'argent qu'il n'en faut pour acheter un simple char d'assaut. L'accès facile aux connaissances nécessaires pour confectionner des ADM et la prolifération des technologies en matière de missiles balistiques, ont transformé la nature de la menace, ainsi que les concepts d'autodéfense qui légitiment le recours à la force armée.²⁶

Bien que la menace puisse paraître distante pour le moment, elle est bien réelle et pourra, selon les experts et le gouvernement canadien, atteindre le continent nord-américain dans un avenir rapproché et ainsi affecter les intérêts nationaux canadiens et la sécurité des Canadiens. Le seul dissuasif et système de défense potentiellement capable de contrer un lancement

²⁵ Service canadien du renseignement de sécurité, JS73-1/84, « La prolifération des armes et le complexe militaro-industriel de la RPC », extrait de *Commentaire n° 84 : Publication du Service canadien du renseignement de sécurité* (Ottawa : Direction de la recherche, de l'analyse et de la production du SCRS, 2003), [revue en ligne]; accessible à http://www.csis-scrs.gc.ca/fra/comment/com84_f.html; Internet; consulté le 19 février 2005.

²⁶ Ministère de la Défense nationale, *Évaluation stratégique 2003*, Ottawa : Direction analyse stratégique, septembre 2003, [revue en ligne]; accessible à http://www.dnd.ca/admpol/fra/doc/strat_2003/sa03_index_f.htm; Internet; consulté le 16 avril 2005.

accidentel, non autorisé ou volontaire est le système DAB que les américains sont à mettre sur pieds. Par conséquent, il serait fort avisé de se joindre au projet de défense à un moment ou à autre. Puisque l'administration américaine est déterminée à mettre sur pieds cette initiative dans les plus brefs délais, le Canada n'a d'autres choix que de s'y joindre le plus rapidement possible s'il veut influencer son déploiement et du même coup, accroître sa sécurité.

L'INFLUENCE D'UNE PUISSANCE MOYENNE

Si le Canada figure désormais sur la liste des cibles potentielles des mouvements jihadistes et des États qui les commanditent, ce n'est pas simplement dû à sa proximité géographique avec les États-Unis; c'est aussi parce que le Canada partage des intérêts communs avec les autres États de la *coalition des volontaires*. Au cours du siècle dernier, ses intérêts, le Canada a choisi de les protéger en adoptant une position interventionniste sur la scène internationale. Par contre, il semble que la position du Canada se soit faite un peu plus discrète depuis la chute du rideau de fer et le statut de puissance moyenne dont il jouissait sous l'ONU et l'OTAN s'est peu à peu estompé. Nous verrons maintenant comment une participation au système DAB peut aider le Canada à concilier sa politique de défense et d'affaires étrangères afin d'exercer son influence de puissance moyenne.

Avec la publication de son *Livre blanc de 1994*, le Canada se réjouissait du fait que l'administration américaine avait décidé de réitérer son appui au Traité ABM de 1972 malgré les contraintes que ce dernier imposait à la sécurité du continent américain²⁷. En décembre

²⁷ Ministère de la Défense nationale, *Livre blanc sur la Défense de 1994*, Ottawa: Groupe Communication Canada, 1994, Chapitre 5, [revue en ligne]; accessible à http://www.forces.gc.ca/admpol/fra/doc/5112_f.htm; Internet; consulté janvier 2005.

2000, Washington se retirait du Traité ABM de 1972 et renonçait ainsi à se conformer à la demande faite conjointement en 2000 par le premier ministre Chrétien et président Putin²⁸. La communauté internationale est soucieuse que le non respect de l'entente de 1972 pourrait avoir un effet dévastateur sur les efforts de désarmement qui ont eu lieu depuis la ratification de l'entente. De plus, la Chine se sent désormais davantage menacée du fait que son faible arsenal nucléaire ne pourra plus agir de dissuasif contre une puissance nucléaire comme celle des États-Unis, si ces derniers possèdent les capacités offensives et défensives. À première vue, la stabilité régionale sur le continent asiatique semble être menacée par un déséquilibre au niveau global, mais l'argument inverse doit être considéré.

Dans le contexte unipolaire actuel, la stratégie de destruction mutuelle entretenue tout au long de la Guerre froide est révolue. Si certains croient que l'établissement d'un système DAB aura pour effet d'accroître la course aux armements, un examen plus approfondi peut permettre de croire qu'un tel système aura un effet inverse. L'abandon du Traité ABM de 1972 ou l'élaboration d'une nouvelle entente laisse présager un renouveau dans le désarmement nucléaire. Si l'ancienne stratégie adoptée par le Traité ABM de 1972 basé sur la destruction mutuelle est abandonnée, et que le partenariat Russie États-Unis est élargi au point de vue militaire, Moscou ne sera plus tenue de maintenir un arsenal équivalent à celui de

²⁸ Deneen L. Brown, « Putin Asks Canada to Mediate With U.S. », *Washington Post*, 19 décembre 2000, [revue en ligne]; accessible à <http://www.washingtonpost.com/ac2/wp-dyn?pagename=article&contentId=A24445-2000Dec18¬Found=true>; Internet; consulté 24 janvier 2005.

Washington et les deux puissances verront peu à peu leurs arsenaux réduits à des niveaux bien inférieurs aux niveaux actuels²⁹.

En participant au système DAB, Ottawa se retrouverait au centre des discussions de niveau diplomatique quant au déploiement d'un tel système et pourrait accroître son influence sur la scène internationale. Le Canada, au centre du débat, ne serait plus relégué au simple rôle d'observateur ou de conseiller mais pourrait avaliser l'élaboration d'un Traité ABM modifié et élargi qui pourrait s'étendre sur la Chine, le Japon et les Corée du Nord et du Sud. Bien que la route s'annonce longue et que la coopération entre tous ces acteurs représente un défis d'envergure, il est permis de croire qu'à long terme, la stabilité qui jadis s'appuyait sur l'effet dissuasif des capacités offensives des grands acteurs s'appuiera un jour sur un équilibre défensif. Ce point de vue était partagé par le Ministère de la Défense nationale dans son évaluation stratégique de 2002 :

À ce jour, les États-Unis ont réussi à convaincre la Russie que la défense antimissile peut se conjuguer avec une réduction des armes d'attaque – comme l'a démontré le Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs signé en mai 2002, où les États-Unis et la Russie consentaient à abaisser le nombre de leurs cônes de charge stratégiques (entre 1 700 et 2 200) d'ici à 2012. En même temps que le traité, les États-Unis et la Russie dévoilaient une déclaration commune sur la coopération stratégique, avec des mesures de confiance mutuelle et de transparence pour la défense antimissile³⁰.

Avec la publication de ses politiques de sécurité nationale, de défense et d'affaires étrangères en 2004 et 2005, le gouvernement canadien a réitéré une fois de plus qu'un climat

²⁹ Dickie, Ambra, « In Defence of Missile Defence for Canada: Why we are right to say "Yes" », (Undergrad papers 2004, Simon Fraser University, avril 2002), [revue en ligne]; accessible à <http://www.sfu.ca/casr/up-dickie1-1.htm>; Internet; consulté le 7 avril 2005.

³⁰ Ministère de la Défense nationale, *Évaluation stratégique 2002*, Ottawa : Direction analyse stratégique, septembre 2002, [revue en ligne]; accessible à http://www.dnd.ca/admpol/fra/doc/strat_2002/sa02_17_f.htm; Internet; consulté avril 2005.

global stable doit être fondé sur la non prolifération, la réduction et un meilleur contrôle des ADM³¹. Ottawa souhaite également, à l'aide de ses politiques, accroître son rayonnement à l'étranger et établir un climat global plus stable bénéfique à la sécurité internationale mais surtout à la sécurité des Canadiens. En participant au projet de défense continental, le Canada aurait l'opportunité de retrouver sa notoriété sur la scène internationale qui semble s'être affaiblie avec la fin de la Guerre froide.

PRÉOCCUPATIONS CANADIENNES : UNE QUESTION DE PERCEPTION

Comme nous l'avons vu un peu plus haut, la participation canadienne à un tel projet a causé plusieurs maux de tête aux différents gouvernements. Tout comme au début des années 1980, Ottawa s'est retrouvée déchirée entre ses réelles intentions, du moins celles qu'elle avait laissé présager, et un courant populaire défavorable au projet. Dans son annonce du 24 février dernier, rappelons-nous que le premier ministre annonçait le retrait du Canada parce qu'il jugeait que ce projet de défense ne répondait pas aux intérêts nationaux des Canadiens³². Depuis, le premier ministre n'a toujours pas fait le point sur ce qui avait vraiment motivé cette décision et sur quels intérêts nationaux reposait réellement cette décision.

Chose certaine, le débat qui tardait à prendre place au Canada n'a jamais eu lieu. Ce débat aurait certainement levé le voile sur certaines des questions qui inquiètent les Canadiens quant au projet de défense antimissile. Un sondage effectué en février 2005 pour le National

³¹ Ministère de la Défense nationale, *Énoncé de politique internationale du Canada. Fierté et Influence : notre rôle dans le monde*, (Ottawa: Renseignements généraux SMA (AP), 2005), p. 5-6, [revue en ligne]; accessible à http://www.forces.gc.ca/site/reports/dps/pdf/dps_f.pdf; Internet; consulté le 27 avril 2005.

³² CTV.ca. «Canada says 'no' to missile defence: Martin», http://www.ctv.ca/servlet/ArticleNews/story/CTVNews/1109264770244_1/?hub=TopStories; Internet; consulté le 25 février 2005.

Post révèle que plus de 70% des Canadiens jugeaient que le gouvernement avait manqué à son devoir d'informer et de consulter l'électorat sur le système de défense continental³³. Les inquiétudes les plus souvent relevées chez les Canadiens ont trait à la crainte d'un nouveau départ dans la course aux armements, à la militarisation de l'espace, à l'intégrité de la souveraineté du Canada et à la contribution financière canadienne à cet ambitieux projet. Nous avons traité plus haut de la crainte de la communauté internationale quant à un nouveau départ dans la course aux armements. Cette dernière section vise à faire la lumière sur les autres inquiétudes exprimées par les Canadiens.

Contribution financière canadienne

Au niveau de la contribution financière, le gouvernement canadien stipulait dans son *Livre Blanc de 1994* que :

Il faudrait aussi que la participation du Canada s'avère rentable et abordable, qu'elle réponde à des besoins de défense évidents et qu'elle prolonge des missions d'ores et déjà assignées aux Forces canadiennes, par exemple, dans les domaines de la surveillance et des communications³⁴.

Contrairement à l'ambitieux projet du président Reagan du début des années 1980, le système DAB actuel est un système limité de défense déployé en Alaska et en Californie. Les coûts du projet sont pris à charge par Washington et aucune contribution financière du Canada n'a été demandée par l'administration Bush jusqu'à présent. Plusieurs pays contribuent déjà au projet

³³ *Missile Defence: Small, Soft, Quebec-Based Majority Opposes It in Practice While Backing It in Principle, Big Majority Condemns Ottawa's Lack of Public Discussion*, Compass Inc. Public Opinion and Customer Research, 28 février 2005, p. 5, [revue en ligne]; accessible à <http://www.compas.ca/data/050228-MissileShield-EP.pdf>; Internet; consulté le 26 mars 2005.

³⁴ Ministère de la Défense nationale, *Livre blanc sur la Défense de 1994*, Ottawa: Groupe Communication Canada, 1994, Chapitre 5, [revue en ligne]; accessible à http://www.forces.gc.ca/admpol/fra/doc/5112_f.htm; Internet; consulté janvier 2005.

d'une manière ou d'une autre mais surtout par le partage d'information et de renseignements stratégiques. Ces pays sont entre autres le Danemark, l'Angleterre et le Japon. Qu'on le veuille ou non, Washington ira de l'avant avec le projet, contribution canadienne ou pas. En fermant la porte à toute négociation avec Washington, le Canada risque de perdre un siège important à la table. Selon le Dr. James Fergusson, une faible contribution du Canada lui permettra de participer aux décisions qui ont trait à la défense de l'Amérique du Nord. Sinon, il ne sera qu'un observateur de la direction stratégique qu'emprunteront les États-Unis³⁵.

Protéger la souveraineté canadienne

Il en va de même pour une autre inquiétude des Canadiens soit leur souveraineté. Pour les Canadiens, vivre à proximité de la superpuissance américaine a engendré une amitié durable avec ce partenaire important mais aussi un désir de contrôler leur propre destin. Canadiens et Américains partagent les mêmes objectifs, à l'intérieur comme à l'extérieur du continent mais leurs valeurs et perspectives divergent parfois. Peu importe les tumultes, le respect mutuel qui caractérise le partenariat canado américain restera immuable tant que la souveraineté de chacune des nations sera respectée. La perception qu'une participation au système DAB porterait atteinte à la souveraineté du Canada parce que perçue comme un assouvissement aux politiques américaines est illusoire. À ce sujet, le *Livre blanc de 1994* reconnaissait que:

La souveraineté est un attribut essentiel de l'État-nation. Pour le Canada, cela signifie qu'il faut que la loi canadienne soit respectée et appliquée dans les

³⁵ Alexander Moens et Barry Cooper, « Canadian Participation in North American Missile Defence: A Cost-Benefit Analysis » *Fraser Alert Military and Security Series* (janvier 2005) ; p. 2, [revue en ligne]; accessible à http://www.stratnet.ucalgary.ca/publications/pdf/cooper-moens_missile_jan05.pdf; Internet; consulté le 13 janvier 2005.

zones relevant de sa juridiction. [...] Il faut que jamais le Canada ne se voie contraint par ses choix antérieurs d'abandonner à d'autres la responsabilité de défendre son territoire³⁶.

Pour exercer et protéger sa souveraineté, le Canada, même s'il ne fait l'objet d'aucune menace militaire directe, doit être en mesure d'exercer une surveillance et un contrôle efficaces de son territoire, de son espace aérien et de ses voies maritimes. Le Canada est incapable à lui seul d'effectuer ce contrôle et mise sur la coopération bilatérale avec son partenaire américain pour s'acquitter de cette tâche. Plusieurs croient que la non participation du Canada au projet aura pour effet de marginaliser le Canada dans NORAD, une des pièces maîtresses de la défense de l'Amérique du Nord et du Canada. Les Canadiens ont besoin de NORAD pour exercer un contrôle efficace du territoire, sans quoi, il devra défrayer à lui seul les coûts pour instaurer un système de contrôle et de surveillance afin d'assurer sa souveraineté. De plus, comme le laissait entendre l'ancien ambassadeur américain à Ottawa M. Paul Celluci, en fermant la porte à Washington le Canada renonce à sa souveraineté. Selon lui, le Canada devra rester impuissant face à la décision des États-Unis d'engager ou non un missile se dirigeant vers le territoire canadien si le scénario se produit.

La militarisation de l'espace

La dernière préoccupation des Canadiens que nous examinerons porte sur la militarisation de l'espace. À ce sujet, rien n'indique pour le moment que le système DAB emploiera d'autres systèmes spatiaux que ceux déjà utilisés par le NORAD pour la surveillance et le contrôle de l'espace aérien nord-américain. Le système DAB ne prévoit que

³⁶ Ministère de la Défense nationale, *Livre blanc sur la Défense de 1994*, Ottawa: Groupe Communication Canada, 1994, Chapitre 4, [revue en ligne]; accessible à http://www.forces.gc.ca/admpol/fra/doc/5112_f.htm; Internet; consulté janvier 2005.

l'utilisation de missiles intercepteurs basés au sol et des satellites de détection. Un tel système ne contrevient donc pas aux politiques spatiales canadiennes actuelles. Le Canada n'est signataire que d'un seul traité portant sur l'utilisation de l'espace soit le *Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967* qui n'interdit qu'une catégorie d'armes dans l'espace soit les ADM. Le système DAB n'utilise aucune ADM et aucune arme basée dans l'espace.

Conscient que les Canadiens sont sensibles à la militarisation de l'espace, le Ministère des Affaires extérieures a l'intention de proposer des amendements à ce traité qui date du tout début de l'ère spatiale, il y a de cela près de 40 ans.

La nouvelle convention proposée interdirait la conception, l'essai, le déploiement et l'utilisation de toutes les armes spatiales, qu'il s'agisse d'armes de destruction massive, d'armes classiques ou d'armes exotiques (armes avancées dont le mécanisme de destruction se fonde sur des principes physiques autres que l'énergie cinétique des armes classiques). Les lasers satellisés, les faisceaux de particules neutres et les armes à énergie dirigée sont des exemples d'armes exotiques, tandis que les intercepteurs de missiles (à énergie cinétique ou à ogive à explosif puissant) constituent des armes classiques³⁷.

Ce projet d'amendement prévoit être plus restrictif quant à l'utilisation d'armes dans l'espace mais n'interdit aucun système de détection ou de surveillance par satellite. Une fois de plus, si le Canada souhaite influencer le cours du développement du système DAB pour que celui-ci rencontre les besoins et les préoccupations des Canadiens, il ne peut le faire qu'assis à la table de négociation et doit par conséquent participer au projet de défense DAB.

³⁷ Ministère des affaires étrangères du Canada, « La non-arsenalisation de l'espace extra-atmosphérique », <http://www.dfait-maeci.gc.ca/arms/outer7-fr.asp>; Internet; consulté le 22 avril 2005.

CONCLUSION

Le gouvernement américain annonçait en septembre 2002 qu'il relançait l'initiative de défense antimissile balistique. Ce projet d'envergure demeure tout de même limité si on le compare aux projets antécédents, notamment le programme IDS du début des années 1980. Le nouveau programme prévoit le déploiement de missiles intercepteurs basés en Californie et en Alaska ainsi qu'un réseau de détection par satellite utilisé par le commandement du NORAD. Le système DAB, lorsqu'il sera opérationnel, fournira une mesure de défense additionnelle afin de contrer la menace en constante évolution. Le nouveau système prévoit être en mesure d'intercepter tout missile balistique lancé accidentellement ou sans autorisation. Il pourra de plus engager un lancement volontaire par un agent terroriste ou un État commanditant le terrorisme.

Le système DAB qui a déjà fait l'objet d'essais opérationnels continuera de se développer sans la participation du Canada tel que l'a annoncé le premier ministre Martin en février dernier. Le Canada s'était engagé à multiples reprises dans des pourparlers avec l'administration américaine, notamment lors de l'amendement de l'entente NORAD permettant l'échange d'informations entre le commandement bilatéral canado américain et le commandement responsable de la défense antimissile, le USNORTHCOM. La volte-face d'Ottawa dans ce dossier a surpris plus d'un expert de chaque côté de la frontière.

Le présent travail tentait de démontrer qu'il est dans le meilleur intérêt du Canada, pour sa souveraineté et sa sécurité, de se joindre au système DAB. Nous avons établi que le Canada n'est pas à l'abri de la menace actuelle. Nous avons également établi que le Canada peut contribuer à réduire la prolifération des ADM en adoptant un rôle de premier plan dans ce

dossier. Le leadership qu'il souhaite exercer sur la scène mondiale ne sera pas jugé sur sa participation au système DAB mais plutôt sur l'influence qu'il exercera dans le dossier du Traité ABM de 1972. Finalement, nous avons déterminé que pour exercer sa souveraineté et influencer les décisions qui seront prises sur la défense continentale, sa propre sécurité et la militarisation de l'espace, le Canada doit participer au système de défense antimissile balistique.

BIBLIOGRAPHIE

Blanchfield, Mike. « *Graham Backs Role in U.S. Missile Shield* », extrait de *National Post*, 23 septembre 2004.

Brown, Deneen L. « Putin Asks Canada to Mediate With U.S. », extrait de *Washington Post*, 19 décembre 2000, [revue en ligne]; accessible à <http://www.washingtonpost.com/ac2/wp-dyn?pagename=article&contentId=A24445-2000Dec18¬Found=true>; Internet; consulté 24 janvier 2005.

Canada. Bureau du Conseil privé. *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale*, Ottawa : Bureau du Conseil privé, 2004 [revue en ligne]; accessible à http://www.pco-bcp.gc.ca/docs/Publications/NatSecurnat/natsecurnat_f.pdf; Internet; consulté 6 février 2005.

Canada. Ministère de la Défense nationale. *Énoncé de politique internationale du Canada. Fierté et Influence : notre rôle dans le monde*, Ottawa: Renseignements généraux SMA (AP), 2005 [revue en ligne]; accessible à http://www.forces.gc.ca/site/reports/dps/pdf/dps_f.pdf; Internet; consulté le 27 avril 2005.

Canada. Ministère de la Défense nationale. *Livre blanc sur la défense de 1994*, Ottawa: Groupe Communication Canada, 1994 [revue en ligne]; accessible à http://www.forces.gc.ca/admpol/fra/doc/5112_f.htm; Internet; consulté 17 janvier 2005.

Canada. Ministère de la Défense nationale. *Lettre du Ministre Pratt au Secrétaire Rumsfeld*; http://www.forces.gc.ca/site/Focus/Canada-us/letter_f.asp#a; Internet; consulté le 6 février 2005.

Canada. Ministère de la Défense nationale. *Évaluation stratégique 2002*, Ottawa : Direction analyse stratégique, septembre 2002, [revue en ligne]; accessible à http://www.dnd.ca/admpol/fra/doc/strat_2002/sa02_17_f.htm; Internet; consulté avril 2005.

Canada. Ministère de la Défense nationale. *Évaluation stratégique 2003*, Ottawa : Direction analyse stratégique, septembre 2003, [revue en ligne]; accessible à http://www.dnd.ca/admpol/fra/doc/strat_2003/sa03_index_f.htm; Internet; consulté le 16 avril 2005.

Canada. Ministère des affaires étrangères. « La non-arsenalisation de l'espace extra-atmosphérique », <http://www.dfait-maeci.gc.ca/arms/outer7-fr.asp>; Internet; consulté le 22 avril 2005.

Canada. Ministère des affaires étrangères. « Lettre de l'ambassadeur Kergin au Secrétaire d'État Powell »; http://www.fac-aec.gc.ca/departement/note_0095-fr.asp; Internet; consulté le 6 février 2005.

Canada. Service canadien du renseignement de sécurité. JS71-2/2003, *Rapport public 2002* (Ottawa : Direction des communications, 2002), partie III [revue en ligne]; accessible à http://www.csis-scrs.gc.ca/fra/publicrp/pub2002_f.html#4a.; Internet; consulté le 23 février 2005.

Canada. Service canadien du renseignement de sécurité. JS73-1/84, « La prolifération des armes et le complexe militaro-industriel de la RPC », extrait de *Commentaire n° 84 : Publication du Service canadien du renseignement de sécurité* (Ottawa : Direction de la recherche, de l'analyse et de la production du SCRS, 2003), [revue en ligne]; accessible à http://www.csis-scrs.gc.ca/fra/comment/com84_f.html; Internet; consulté le 6 février 2005.

CTV.ca. «Canada says 'no' to missile defence: Martin», http://www.ctv.ca/servlet/ArticleNews/story/CTVNews/1109264770244_1/?hub=TopStories; Internet; consulté le 25 février 2005.

Debays, Barbara et Claudine Magny. « La guerre des étoiles de Ronald Reagan », <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/bouclier/reagan.html>; Internet; consulté octobre 2004.

Dickie, Ambra. « In Defence of Missile Defence for Canada: Why we are right to say "Yes" », Undergrad papers 2004, Simon Fraser University, avril 2002, [revue en ligne]; accessible à <http://www.sfu.ca/casr/up-dickie1-1.htm>; Internet; consulté le 7 avril 2005.

Evene.fr. « Citations du Monde », <http://www.evene.fr/citations/mot.php?mot=securite>; Internet; consulté le 4 avril 2004.

FAS.org. « *Treaty Between The United States Of America And The Union Of Soviet Socialist Republics On The Limitation Of Anti-Ballistic Missile Systems* », <http://www.fas.org/nuke/control/abmt/text/index.html>; Internet; consulté le 4 mars 2005.

FAS.org. « *Executive Summary of The Report Of The Commission To Assess The Ballistic Missile Threat To The United States* », <http://www.fas.org/irp/threat/bm-threat.htm>; Internet; consulté le 10 avril 2005.

Fraser, Graham. « Forget 'The Bear' — now, it's 'snakes' », extrait de Toronto Star, 19 mars 2005 [revue en ligne]; accessible à http://www.thestar.com/NASApp/cs/ContentServer?pagename=thestar/Layout/Article_Type1&c=Article&cid=1111186208968; Internet; consulté le 20 mars 2005.

Gillis, L.G. « *Canada and US Missile Defence : the case for participation in, and the case against, space weaponization* ». Toronto: travail rédigé dans le cadre du Cours des études de sécurité nationale, Collège des Forces canadiennes, 2004.

Lakoff, Sanford, et Herbert F. York. *A Shield in Space – Technology, Politics and the Strategic Defense Initiative*, Berkeley and Los Angeles: University of California Press, Ltd., 1989.

Missile Defence: Small, Soft, Quebec-Based Majority Opposes It in Practice While Backing It in Principle, Big Majority Condemns Ottawa's Lack of Public Discussion, Compass Inc. Public Opinion and Customer Research, 28 février 2005, p. 5, [revue en ligne]; accessible à <http://www.compass.ca/data/050228-MissileShield-EP.pdf>; Internet; consulté le 26 mars 2005.

Moens, Alexander et Barry Cooper. « Canadian Participation in North American Missile Defence: A Cost-Benefit Analysis » extrait de *Fraser Alert Military and Security Series* (janvier 2005), [revue en ligne]; accessible à http://www.stratnet.ucalgary.ca/publications/pdf/cooper-moens_missile_jan05.pdf; Internet; consulté le 13 janvier 2005.

Radio-Canada.ca. « Martin accusé de manquer de parole », <http://radio-Canada.ca/nouvelles/Politique/nouvelles/200503/06/001-Bouclier-CellucciMartin.shtml>; Internet; consulté le 6 mars 2005.

Randall, Stephen J. « L'intégration du Canada et des États-Unis : historique », *Isuma* Vol 1 n° 1, printemps 2000 [revue en ligne]; accessible à http://www.isuma.net/v01n01/randall/randall_f.shtml; Internet; consulté le 12 avril 2005.

Richter, Andrew. « A question of defense : How American allies [Canada and Britain] are responding to US missile defense program », extrait de *Comparative Strategy* 23 no.2 Avril-Juin 2004.

Roussel, Stéphane. « De mauvaises et d'excellentes raisons d'accepter l'invitation des Américains », extrait de *Le Devoir*, 25 septembre 2004.

Sokolsky, Joel. *Defending Canada: U.S.-Canadian Defense Policies*, New York: Priority Press Publications, 1989.

Thomas Legislative Information on Internet. « *National Missile Defense Act of 1999 (Enrolled as Agreed to or Passed by Both House and Senate)* » <http://thomas.loc.gov/cgi-bin/query/D?c106:6:./temp/~c106hVUqXx::>; Internet; consulté le 10 février 2005.

Webfin. « *Paul Martin dit non au bouclier antimissile* », <http://argent.canoe.com/infos/canada/archives/2005/02/20050224-143234.html> ; Internet; consulté le 25 février 2005.